



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 juin 2018

n° 092-18 C

Objet : RD - Budget distinct de la régie de l'assainissement - Affectation des résultats 2017

- date de convocation le 08 juin 2018
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 61

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Alois Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux -

Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Françoise Marchand -

Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Isabelle Rousseau -

Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fresso

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Christophe Richel

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Céline Barniaudy à Alain Thieffenat - de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Philippe Dubonnet à Louis Caille -

de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Michel Dyen à Xavier Dullin -

de Yvette Fetaz à David Dubonnet - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier -

de Dominique Saint-Pierre à Mustapha Hamadi - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Alois Chassot -

de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 7

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Daniel Grosjean - Dominique Pommat - Patrick Roulet - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 14 juin 2018

délibération n° 092-18 C

objet **RD - Budget distinct de la régie de l'assainissement - Affectation des résultats 2017**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, expose que l'excédent cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2017 du budget distinct de la régie de l'assainissement de Chambéry métropole - Cœur des Bauges est de 5 792 842,17 €. Compte tenu de la couverture de la totalité des restes à réaliser d'investissement, la Communauté d'agglomération n'est pas obligée d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à l'investissement.

La somme de 5 792 842,17 € correspond à la reprise du résultat de fonctionnement, elle comprend un excédent de 5 794 894,02 € pour l'assainissement collectif et un déficit de 2 051,85 € pour l'assainissement non collectif.

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter ce résultat.

Il est proposé l'affectation suivante :

REGIE DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2017	
FONCTIONNEMENT	
Résultat de gestion	2 508 341,47
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	3 284 500,70
Résultat de clôture (A)	5 792 842,17
INVESTISSEMENT	
Résultat de gestion	6 749 803,67
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	- 419 792,79
Résultat de clôture (B)	6 330 010,88
RESTES A REALISER	
Dépenses d'investissement	5 902 824,00
Recettes d'investissement	488 722,00
Solde à reprendre (C)	- 5 414 102,00
BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	915 908,88
AFFECTATION	
Excédent/déficit d'investissement (001)	6 330 010,88
Recettes d'investissement (1068)	-
Report à nouveau en fonctionnement (002)	5 792 842,17

Vu l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération portant constatation du compte administratif 2017 du budget distinct de la régie de l'assainissement,

Vu l'avis de la commission des finances du 31 mai 2018,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : affecte la somme de 0 € au financement de l'investissement par inscription en excédents de fonctionnement capitalisés (Imp. 1068) et **reporte** le solde, soit 5 792 842,17 €, en recettes de fonctionnement par une inscription au 002 (excédent de résultat de fonctionnement reporté). La somme de 5 792 842,17 € comprend un excédent de 5 794 894,02 € pour l'assainissement collectif et un déficit de 2 051,85 € pour l'assainissement non collectif.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 092-18 C

Objet de l'acte : RD - Budget distinct de la régie de l'assainissement - Affectation des résultats 2017

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 1 - Compte administratif 3 - Délibération d'affectation des résultats

Date de l'acte : 14 juin 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180614-lmc1H20837H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20837H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2018

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2018